



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Togo

Question écrite n° 20381

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position du Gouvernement français concernant l'élection présidentielle togolaise de juin 2003. Au pouvoir depuis 1967, le général Gnassingbé Eyadéma a été élu à deux reprises président de la République togolaise, en 1993 et 1998. Il s'était engagé à ne pas se représenter, conformément à la Constitution du Togo, qui limitait à deux le nombre de mandats présidentiels jusqu'à ce que le Parlement supprime cette disposition en novembre 2002. En juin 2003 se déroulera la prochaine élection présidentielle. Or, après 36 ans passés au pouvoir, M. Eyadéma se présente à nouveau à cette élection, contrairement à la promesse qu'il avait faite au Président de la République française. Par ailleurs, l'un des ses plus sérieux concurrents, M. Olympio a été écarté de la course présidentielle. Il ne s'agit pas d'une situation saine pour une alternance politique. Il est pourtant nécessaire que la campagne qui s'ouvre permette à toutes les opinions politiques de s'exprimer, de participer aux débats à travers un processus électoral transparent. Il lui demande par conséquent de lui indiquer quelle est l'évaluation de la diplomatie française par rapport à ce processus inquiétant pour l'avenir de la démocratie au Togo. Par ailleurs, alors que l'Union européenne a pris la décision de ne pas mandater d'observateurs, il souhaiterait savoir si la France compte en envoyer.

Texte de la réponse

Dès avant le processus électoral du 1er juin 2003, la France avait, comme l'Union européenne, demandé aux autorités togolaises de garantir une campagne assurant un accès aux médias égal pour tous les candidats et la tenue d'une élection libre et transparente, conditions essentielles de l'expression de l'ensemble des sensibilités politiques. Le 30 décembre 2002, l'Assemblée nationale togolaise a adopté une modification de la Constitution supprimant la limitation du nombre de mandats pour le Président de la République, ce qui autorise dès lors une nouvelle candidature du Président Eyadéma. Parallèlement, le code électoral a fixé des conditions de résidence qui ont amené la Commission électorale nationale indépendante (CENI), dont quatre des neuf membres appartiennent à l'opposition, à invalider la candidature de M. Gilchrist Olympio. Sept candidatures ont été retenues, dont celles de personnalités des partis signataires de l'accord-cadre de Lomé, permettant à l'ensemble des forces politiques togolaises de présenter un candidat à cette élection. Le scrutin présidentiel s'est déroulé dans des conditions jugées satisfaisantes par les missions d'observation internationales notamment celles de l'Organisation internationale de la francophonie, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États sahélo-sahariens ou du Parlement français. Ces missions ont conclu que les quelques irrégularités relevées ne remettaient pas en cause la validité des résultats définitifs. Ces derniers ont été proclamés le 12 juin 2003 par la Cour constitutionnelle du Togo, après une campagne et un scrutin qui ont permis à l'ensemble des forces politiques togolaises de s'exprimer. Dans sa relation avec le Togo, la France contribue depuis plusieurs années au renforcement de l'État de droit dans ce pays, qui passe par une sensibilisation des forces de l'ordre aux droits de la personne et par un meilleur respect des procédures. Une part importante de la coopération française en matière de police est consacrée à la formation dans ces domaines. La France oeuvre également en faveur de la normalisation des relations entre le

Togo et l'Union européenne, en encourageant le dialogue entre les différentes forces politiques de ce pays. Très attachée à la promotion et à l'enracinement de la démocratie en Afrique, la France sera sensible aux gestes concrets allant dans le sens du développement du processus de démocratisation au Togo pour développer ses moyens de coopération au profit de la population togolaise, notamment dans le domaine de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20381

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4902

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1795